



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
جامعة الجزائر - 1 بن يوسف بن خدة
Université d'Alger 1-Benyoussef Benkhedda
FACULTE DES SCIENCES
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA MATIERE



REGLEMENT INTERIEUR DU CONCOURS D'ACCES A LA FORMATION DE 3^{ème} CYCLE(DOCTORAT) 2022/2023

Ce règlement intérieur, approuvé et adopté par le Conseil Scientifique de la Faculté (CSF) des Sciences de l'Université Alger 1, a pour objet de garantir le bon déroulement des épreuves du Concours d'accès à la formation de troisième cycle doctorat organisés au titre de l'année universitaire 2022/2023 par la Faculté des Sciences de l'Université Benyoucef BENKHEDDA, Alger 1 tout en assurant l'égalité de traitement à tou(te)s les candidat(e)s. Il vient compléter les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière, promulguée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Les candidat(e)s au Concours devront en prendre connaissance avant le déroulement des épreuves.

I. Accès à la salle de concours

1. Le jour du concours, les candidats(es) doivent se présenter à leur lieu d'examen munis de leur convocation et d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport). Aucun(e) candidat(e) ne sera admis(e) à composer sans présentation de l'une de ces pièces valide, avec une photographie permettant d'identifier aisément le ou la candidat(e).
2. Le concours se déroule au niveau de la Faculté des Sciences (**voir le plan d'accès aux lieux du concours. La faculté des Sciences sise à Didouche Mourad**)
3. L'accès à la salle d'examen est exclusivement réservé aux candidat(e)s dûment convoqués et aux personnels autorisés par le Comité d'Organisation du Concours.
4. Les candidat(e)s devront prendre leurs dispositions pour se présenter devant le lieu d'examen, au moins une demi-heure avant le début programmé de chaque épreuve, afin de permettre une installation aisée. Etant donné le nombre important de candidats et l'heure tardive à laquelle se déroule le concours (dans l'après-midi), aucun(e) candidat(e) ne sera admis(e) à pénétrer dans les salles et à concourir, après le dévoilement du sujet de l'examen.

II. Déroulement de l'examen et conduite durant l'épreuve

5. Pour chaque candidat(e), les épreuves du concours se dérouleront comme suit :
 - La 1^{ère} épreuve générale portant sur la matière physique numérique et mécanique quantique est programmée à 13h et se déroule sur une durée d'une heure trente minutes (1h30).
 - La 2^{ème} épreuve portant sur les deux spécialités physique des matériaux (physique du solide et physique des semi-conducteurs) et physique des rayonnements (interaction rayonnement-matière, instrumentation et détecteurs) est programmée à 15h et s'étalera sur une durée de deux heures (2h00).
6. Au début de chaque épreuve, un(e) candidat(e) parmi les présents, devra se porter volontaire pour tirer au sort l'un des sujets parmi les trois proposés. C'est le moment du dévoilement du sujet qui est donc tiré au sort avant d'être distribué aux candidat(e)s. Les deux autres enveloppes, contenant les deux autres sujets, seront également ouvertes. Cependant, devant la multiplicité des salles d'examen, cette opération ne prendra lieu que dans une seule salle désignée à l'avance comme salle ou amphi témoin. Les Responsables des autres

kkkkkkkk

salles d'examen se chargeront de faire parvenir au plus vite le sujet tiré au sort aux candidat(e)s des salles respectives dont ils ont la charge.

7. Chaque candidat(e) devra émarger sur la feuille de présence après présentation de sa convocation et une pièce d'identité aux surveillant(e)s. Durant chaque épreuve, il devra appliquer les instructions de l'enseignant(e) surveillant(e) responsable d'amphi ou de salle.

8. Tout(e) candidat(e) absent(e) à une épreuve sera exclu(e) du Concours.

III. Modalités de composition

9. Sur les sujets d'examen, il est expressément fait mention de l'épreuve considérée, de la Spécialité et de la Filière du Concours. Avant le démarrage de l'épreuve, il sera oralement demandé aux candidats de vérifier le nombre de pages du sujet distribué, l'absence de problème dans sa reprographie, ainsi que sa correspondance avec l'épreuve du Concours dont l'intitulé réglementaire est indiqué sur leur convocation.

10. Après la distribution du sujet, aucune question ne pourra plus être posée aux surveillants.

11. Tout(e) candidat(e) est autorisé à quitter définitivement le lieu d'examen après 30 minutes d'épreuve. Il devra restituer tous les documents d'examen (sujet, brouillon et copie).

12. L'autorité organisatrice fournit la copie d'examen, les feuilles de brouillon et tout autre support d'écriture nécessaire à la conduite de l'épreuve. Seuls ceux-ci seront utilisés par les candidat(e)s.

13. Les surveillants se tiennent à la disposition des candidats(es) pour leur distribuer les feuilles de brouillon supplémentaires. Celles-ci ne seront pas rendues avec la copie d'examen et ne peuvent être prises en compte par les correcteurs.

14. L'écriture sur la copie d'examen ne se fera qu'avec un stylo de couleur bleue ou noire. Il est vivement recommandé d'écrire lisiblement et d'éviter tous signes distinctifs qui entraîneront la disqualification systématique des copies et candidat(e)s concerné(e)s.

15. Tout candidat(e) a l'obligation de rendre une copie, même « blanche ».

IV. Ethique et comportement

16. Sous peine d'exclusion immédiate, il est strictement interdit aux candidat(e)s de communiquer ou d'échanger entre eux ou avec l'extérieur, d'utiliser un quelconque document (cahier, papier, livre...) ou manuels non autorisés durant les épreuves. Les téléphones portables et objets connectés (montre, tablette,...) doivent être éteints et rangés.

17. Les candidat(e)s ne devront conserver sur leur table que le matériel d'écriture nécessaire au concours.

18. En cas de port de tenues couvrant les oreilles d'un(e) candidat(e), les surveillant(e)s peuvent s'assurer de l'absence de dispositifs de communication électronique pouvant permettre la fraude. Il est interdit de porter des écouteurs, ou oreillettes, pendant toute la durée des épreuves.

19. Les surveillant(e)s sont habilités à effectuer tout contrôle nécessaire pendant toute la durée de l'épreuve.

20. Aucun(e) candidat(e) ne sera autorisé à quitter temporairement le lieu d'examen. En cas d'urgence majeure, le responsable de la salle et les surveillant(e)s seront amenés à statuer sur les mesures à prendre.

21. Une fois qu'un(e) candidat(e) a rendu sa copie et signé sa sortie, celle-ci est considérée comme définitive.

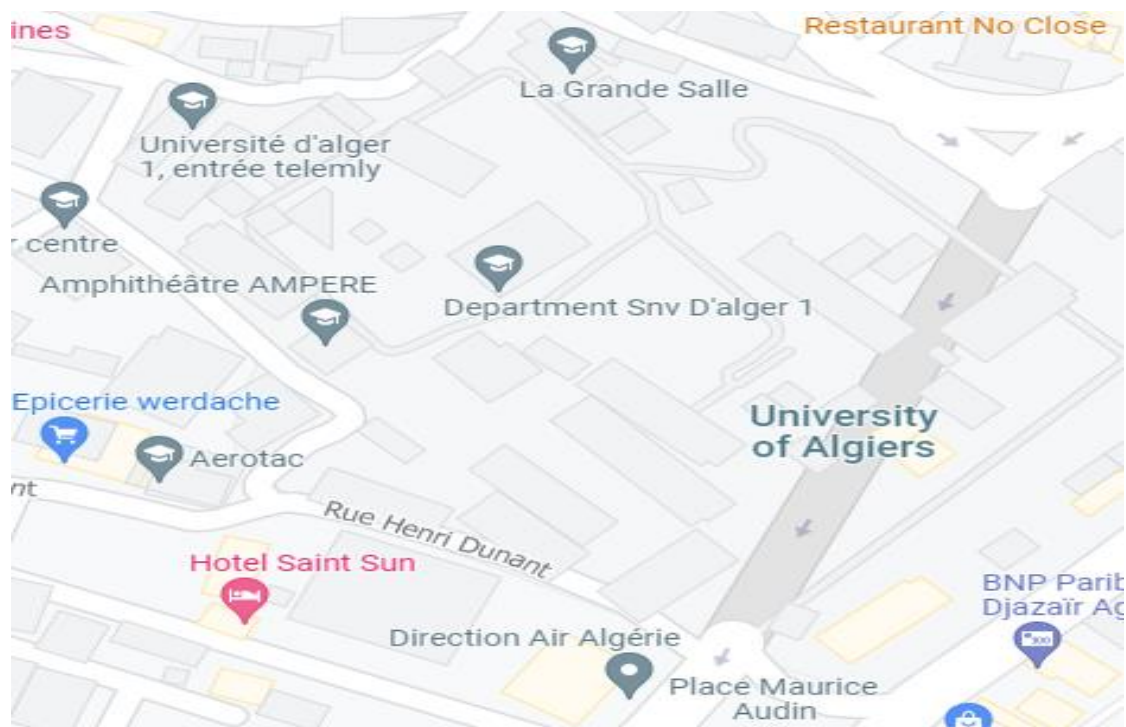
kkkkkkkk

22. Le candidat (e) exclus d'une épreuve est :

- a. Celui signalé pour tentative de fraude.
- b. Celui ayant refusé de se soumettre au contrôle d'identité.
- c. Celui n'ayant pas présenté ses pièces citées au point 1.
- d. Celui qui perturbe le déroulement de l'épreuve.
- e. Celui qui n'a pas remis sa copie.
- f. Celui contrevenant aux dispositions du présent règlement.

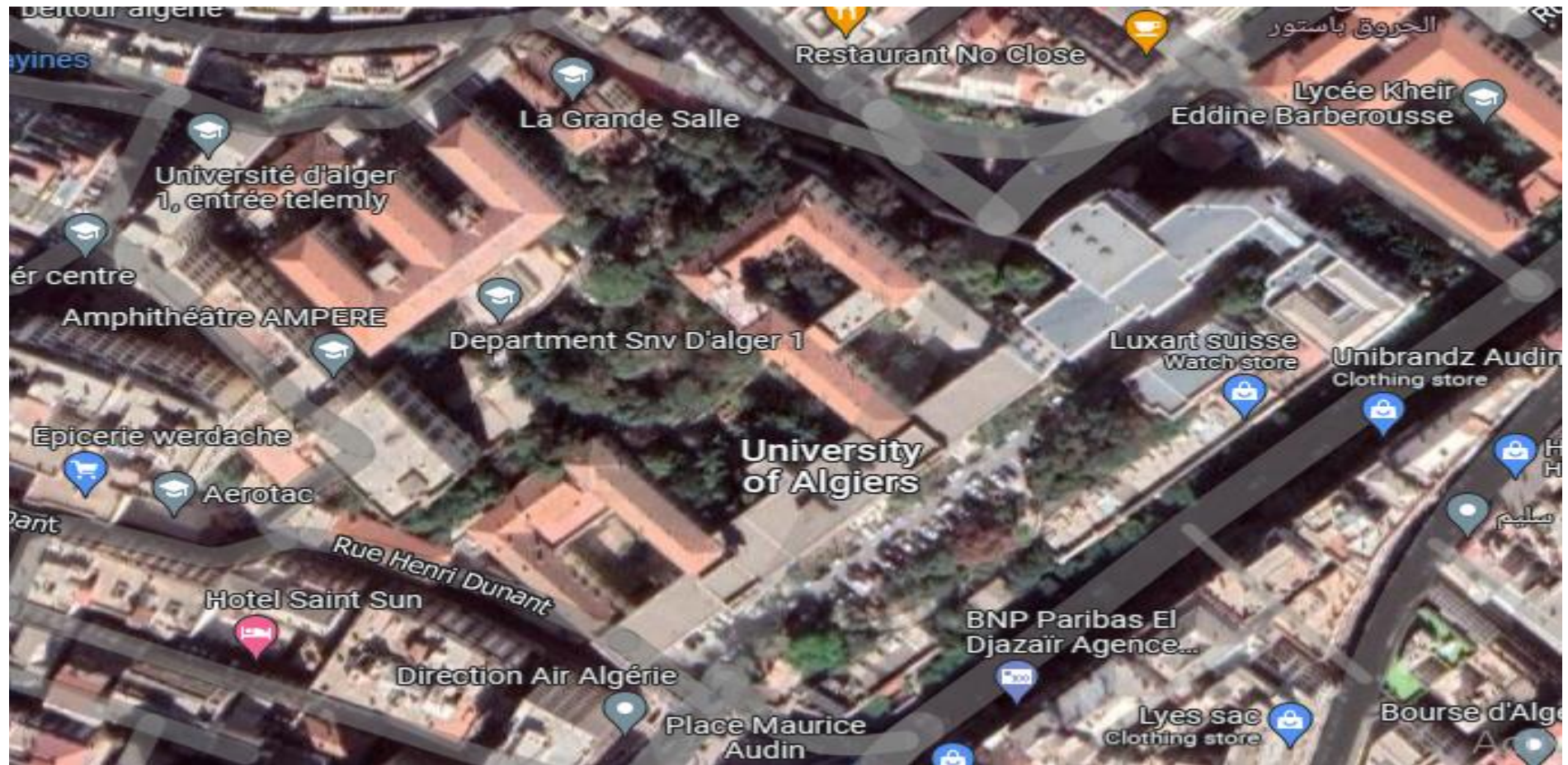
23. Tout(e) candidat(e) au concours est tenu(e) de respecter l'ensemble des articles ci-dessus.

Lieu du concours :



Université d'Alger 1 BenyoucefBENKHEDDA - Faculté des Sciences, sise à Didouche Mourad.

Plan d'accès :



Université d'Alger 1 Benyoucef BENKHEDDA

Faculté des Sciences